



par Fondation du Ceras
23, avenue Léopold-Robert
2300 La Chaux-de-Fonds

COMPTES 2017

Fondation Georges-Robert Gabus

Bilan

N°	Actif	2016	2017	N°	Passif	2016	2017
1011	Poste	12'730.92	14'511.79	2091	Passifs transitoires	60.00	60.00
1012	Poste (compte E-Deposito)	10'102.65	10'102.65	2101	Capital de dotation	10'000.00	10'000.00
1021	Banque (compte épargne)	24'024.72	25'013.37	2121	Fonds de réserve	252'154.26	259'194.24
1062	Impôt anticipé	1'370.55	1'318.40	2191	Bénéfice de l'exercice	7'039.98	4'178.47
1131	Titres	221'025.40	222'486.50				
1	Total de l'actif	269'254.24	273'432.71	2	Total du passif	269'254.24	273'432.71

Compte de résultat

N°	Charges	2016	2017	N°	Produits	2016	2017
4453	Frais bancaires & pertes s/cours	1'042.87	1'089.08	6650	Intérêts actifs, dividendes	3'926.30	3'769.35
4720	Taxes compte postal	65.35	64.70	6651	Produits des titres & bénéfices s/cours	1'681.90	1'087.90
4770	Honoraires	110.00	175.00	6970	Dons, legs et donations	2'650.00	650.00
4	Total des charges	1'218.22	1'328.78	6	Total des produits	8'258.20	5'507.25
	Résultat de l'exercice	7'039.98	4'178.47				
	Totaux égaux	8'258.20	5'507.25				

Au Conseil de fondation de la
Fondation G.R. Gabus
La Chaux-de-Fonds

Rapport de l'organe de révision contrôle restreint

Madame, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la Fondation G.R. Gabus pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017. Le contrôle restreint des indications de l'exercice précédent mentionnées dans les comptes annuels a été effectué par un autre organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et à l'acte de fondation

La Chaux-de-Fonds, le 29 mars 2018

SOCIETE FIDUCIAIRE VIGILIS S.A.



Dominique Boillat
Expert-réviseur agréé no 100'028



Pierre-Alain Rickli
Expert-réviseur agréé no 107'152

Responsable de la révision : Dominique Boillat

Annexes : Comptes annuels